

7

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
B.P. 624 KIGALI

Doc 17
2^e version

Cl. Diers

BILAN DU SECTEUR CULTUREL
(1984 - 1988)

KIGALI, DECEMBRE 1988

3.5. Absence d'agents formés dans les différents domaines du secteur culturel	11
3.6. Faiblesse des structures de diffusion culturelle	12
3.7. Handicaps au développement des infrastructures et institutions culturelles	12
3.7.1. Musée National du Rwanda	13
3.7.2. Bibliothèque Nationale	13
4. Perspectives d'avenir	13
4.1. Restructuration de l'organigramme de la Direction Générale de la Culture et des Arts	13
4.2. Nationalisation de l'action culturelle des pouvoirs publics	14
4.3. Intégration de la culture dans le développement	14
4.4. Formation des agents du secteur culturel	15
4.5. Amélioration des structures de diffusion culturelle	15
4.6. Création d'un "Fonds pour la promotion de la culture rwandaise"	15
4.7. Infrastructures et institutions culturelles	15
4.8. Echanges culturels	16
4.9. Valorisation symbolique du secteur de la culture	16

0. INTRODUCTION

Durant la période 1984 - 1988, le secteur culturel a bénéficié d'une attention particulière de la part des plus hautes instances politiques du pays. Les discours du Chef de l'Etat et les Congrès successifs du MRND ont insisté sur la promotion de la culture rwandaise et sur son insertion dans le développement en tant que facteur de mobilisation des masses populaires et garant de la cohésion nationale.

Le secteur culturel relevant de la compétence de plusieurs Départements et services publics (MINESUPRES, MIJEUCOOP, MINIMART, MINEPRISEC, ORTPN, ORINFOR, UNR et UNRS), le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique s'est attaché d'une part à avoir une vision globale de l'ensemble du secteur dont il a fait réaliser une étude d'évaluation et d'autre part à agir dans le cadre de ses compétences non délimitées cependant de manière nette et non équivoque face aux autres opérateurs culturels.

L'impression qui se dégage du présent rapport est que, malgré l'affirmation de l'importance du secteur culturel, l'impact de celui-ci est lent à se faire sentir d'une part à cause du manque d'harmonisation des actions des divers opérateurs et d'autre part à cause de la faiblesse des moyens humains matériels et financiers alloués à ce secteur en général et à l'action culturelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique en particulier.

Pour des raisons probablement de surcharge, le C.I.C. chargé d'animer le secteur culturel n'a examiné aucun des six textes relatifs à ce secteur qui lui ont été soumis au cours de la période sous revue.

En vue de redresser la situation du secteur culturel, des propositions concrètes sont faites allant dans le sens d'une plus grande rationalisation de l'action culturelle des pouvoirs publics et dans le sens d'une mise à disposition réelle du minimum de moyens nécessaires à la traduction en actes d'une politique culturelle dont les finalités sont à maintes reprises réaffirmées.

.../...

1.3. Intégration de la culture dans le développement

- faire de la culture un facteur de cohésion nationale et de mobilisation du peuple pour le développement (Discours-programme du 8/1/1984) et Discours du 5/7/1985)
- équilibre entre la sauvegarde, la valorisation de notre héritage culturel, gardien de notre dynamique sociale et les exigences de ce que l'on appelle "modernisation". (Discours du 21/5/1986 à Nyakinama, U.N.R.)
- rejet de l'acceptation aveugle de tout ce qui vient de l'extérieur (Discours du 21/5/1986 à Nyakinama (U.N.R.) et Ve Congrès du R.N.D.
- vivre en rwandaise (ubaho kinyarwanda), (message du Nouvel An 1985).

1.4. Diffusion de la culture rwandaise

- diffuser la culture par tous les moyens de communication disponibles (Ive, Ve, VIe Congrès du R.N.D., message du 8/9/1985)
- faire de la culture rwandaise non pas le privilège des créateurs et des intellectuels mais le lieu de rencontre de tout le peuple rwandais puisque c'est lui qui en est la source (message du 8/9/1985)
- retrouver et valoriser la culture nationale à tous les échelons de la population et dans tous les domaines de la créativité culturelle (message du 8/9/1985)
- étendre à toute la population les actions culturelles susceptibles de la conduire au progrès tout en sauvegardant son identité (message du 8/9/1985).

1.5. Développement et utilisation du kinyarwanda

- enrichissement terminologique du kinyarwanda (Ive Congrès du R.N.D.)
- promouvoir l'utilisation du kinyarwanda à tous les niveaux de l'enseignement, de l'administration publique, de la justice et de tous les secteurs de la vie nationale (message du 8/9/1985).
Ive, Ve Congrès du R.N.D., (grandes orientations de la réforme de l'enseignement supérieur).

2.3. Diffusion de la culture

- organisation chaque année des activités à Kigali et dans les préfectures en rapport avec la célébration de la Journée Nationale de la Culture Rwandaise, instituée par le Chef de l'Etat le 8/9/1988 : conférences, colloques, séminaires, exposition littéraire et artistique, concours musical et théâtral.

2.4. Intégration de la culture dans le développement

- réflexion dans le cadre des conférences sur ce thème publié par le Département
- conférence sur la prise en compte de la dimension culturelle dans le développement intégré donnée par un expert venu de l'Université Catholique de Lyon en septembre 1986
- organisation en février 1988 d'un séminaire sur la Décennie Mondiale du Développement Culturel 1988-1997.

2.5. Développement et utilisation du kinyarwanda

- organisation en 1987 au Campus de Ruhengeri d'un séminaire national sur la recherche linguistique et l'enseignement du kinyarwanda dans le cadre de la coordination des travaux terminologiques URUTONDE menés par le MINEPRISEC.
- coordination des projets "Dictionnaire Monolingue" et Lexiques Spécialisés" financés par l'ACCT, pas de contribution financière rwandaise par manque de moyens.
- enquête sur l'utilisation du kinyarwanda dans les services publics et privés, élaboration d'un projet de loi sur l'utilisation des langues officielles dans ces services, transmission de ce projet en 1987 au CIC où il attend d'être examiné.

2.6. Création d'infrastructures et institutions culturelles

2.6.1. Cité de la culture

- insertion des objectifs du Centre de Promotion des Arts et de l'Artisanat dont la création a été recommandée par le IVe Congrès du MRND dans un nouveau projet intitulé "Cité de la Culture Rwandaise"
- acquisition d'une parcelle pour cette cité, lancement d'un concours architectural d'élaboration de plans, établissement du devis pour la construction de cette cité environ 300 millions FRW.

.../...

Ainsi pour étudier la culture et l'histoire du pays, le Département devrait faire mener des recherches à l'égard desquelles il exercerait une action d'orientation et de coordination mais il ne dispose pas, à cet effet, des moyens financiers nécessaires.

De même, pour dynamiser la culture, le Département devrait soutenir financièrement les artistes plasticiens, les écrivains et les musiciens. L'absence d'un fonds pour la promotion de la culture qui soutiendrait la création artistique et la publication constitue néanmoins un handicap.

Enfin, pour faire rayonner la culture dans le pays, il n'y a pas des centres culturels rwandais et particulièrement à Kigali. Certains palais du M.R.N.D. ou le siège du C.N.D. n'ont pas été conçus pour accueillir des spectacles d'où la profondeur souvent réduite de leur scène. La même absence de moyens n'a pas permis de créer les autres infrastructures nécessaires à la promotion de la culture malgré les recommandations insistantes du M.R.N.D. et malgré qu'elles figuraient dans le III^e Plan (1982-1986).

Les instruments juridiques font aussi défaut au secteur culturel : aucun des six projets de lois et d'arrêtés présidentiel soumis au C.I.C. depuis février 1986 n'a encore été examiné.

Ces textes sont :

1. Le projet de loi portant adhésion à la Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel transmis par lettre n° 14.04/03/0397 du 17 février 1986.
2. Le projet de loi sur le dépôt légal transmis par lettre n° 14.04/01/1849 du 14 juillet 1987.
3. Le projet de loi portant création de loi portant création de l'Académie Rwandaise de Culture transmis par lettre n° 14.04/04/3342 du 11 décembre 1987.
4. Le projet de loi portant promotion de la langue nationale et l'utilisation des langues officielles transmis par lettre n° 14.04/01/3342 du 11 décembre 1987.

.../...

En conclusion, malgré l'existence du C.I.C. compétent, il existe un besoin de cadre de coordination et de concertation des opérateurs chargés de la culture d'autant plus qu'à certains égards, il est difficile de fixer de manière nette la frontière entre les attributions de chacun.

3.4. Lacunes dans la structure organique de la Direction Générale de la Culture et des Arts

L'organigramme de la Direction Générale de la Culture et des Arts comporte trois lacunes importantes :

- absence d'un service de planification culturelle dans lequel il ne peut y avoir de vision à long terme du secteur culturel
- absence d'un service de promotion de la création culturelle (artistique, littéraire et intellectuelle) agissant en interaction avec un service d'animation culturelle
- absence de services décentralisés au niveau des préfectures et dans étapes ultérieure, au niveau des communes.

3.5. Absence d'agents formés dans les différents domaines du secteur culturel

Malgré des améliorations notables, notamment en ce qui concerne la formation de bibliothécaires et d'archivistes, le besoin de cadres formés dans le domaine culturel est encore immense.

Dans son message du 8 septembre 1985, le Chef de l'Etat y a insisté comme suit :

"Notre pays doit chercher ces cadres rompus aux questions culturelles et qui sont dévoués, que ce soit au sein des Ministères que ce soit au sein des institutions de recherche culturelle, que ce soit au niveau des préfectures et des communes. Il est dès lors impérieux de planifier des recyclages des cadres dont nous disposons actuellement et d'imaginer comme introduire dans l'enseignement un programme visant à inciter le peuple à la créativité culturelle.

.../...

d'un musée. Il est donc urgent que le Rwanda prévoie ce volet sur ses fonds propres à défaut de convaincre la coopération belge. Le musée dynamique comprend un amphithéâtre de plein air et un village d'artisans traditionnels.

Au niveau du fonctionnement, le Musée souffrira, lors de son démarrage, de l'absence de cadres formés et d'une absence d'un cadre juridique.

3.7.2. Bibliothèque Nationale

Le projet Bibliothèque Nationale est entravé par le fait que l'immeuble affecté à cet effet depuis 1986 est toujours occupé par le projet "Carte Pédologique" jusqu'en décembre 1989. Seule une partie de la maison a été libérée et aménagée afin d'abriter les travaux de démarrage de la Bibliothèque Nationale.

4. Perspectives d'avenir

4.1. Restructuration de l'organigramme de la D.G.C.A.

Restructurer l'organigramme de la Direction Générale de la Culture et des Arts par la création de deux directions chargées :

- de la planification de l'action culturelle, c'est-à-dire des **études et de la prospective**.

- de la promotion des activités culturelles, c'est-à-dire l'animation culturelle d'une part et la création littéraire et artistique d'autre part.

Afin de permettre à la D.G.C.A de se rapprocher de la population :

- insérer la mission culturelle dans les attributions des services décentralisés au niveau des préfectures et des communes et définir les modalités de collaboration des responsables de ces services avec le MINESUPRES (sous-préfet chargé des affaires sociales et culturelles, encadreur de la jeunesse, etc.).

.../...

.....

- Exiger ~~l'identification et la prise en compte des facteurs~~ culturels dans la conception, la réalisation et l'évaluation des projets de développement.

4.4. Formation des agents du secteur culturel

- Conception d'une politique judicieuse de formation des agents devant redynamiser le secteur culturel (planificateurs et agents culturels, muséologues, documentalistes, archéologues, anthropologues)
- Formation de cadres spécialisés pour le fonctionnement du Musée National.

4.5. Amélioration des structures de la diffusion culturelle

- Définir les missions culturelles de la radio et de la presse écrite notamment dans le domaine de la diffusion culturelle
- Définir la mission culturelle de l'animation politique dans ses contenus et moyens d'expression
- Promouvoir la création de centres culturels rwandais et des principales infrastructures culturelles nécessaires à l'épanouissement de la culture rwandaise.

4.6. Création d'un Fonds pour la promotion de la culture rwandaise

Créer un fonds, suffisamment doté, de promotion de la culture rwandaise, destiné de manière générale à soutenir la création artistique, littéraire et intellectuelle.

Ce fonds financerait l'action opérationnelle en faveur de la culture (concours, édition de livres, organisation d'expositions artistiques et littéraires, animation culturelle, aide aux associations culturelles, élaboration d'études etc.

4.7. Infrastructures et institutions culturelles

- Hâter l'examen des projets de loi portant création de l'Académie Rwandaise de culture et du projet d'Arrêté Présidentiel portant création et organisation de la Régie du Musée National du Rwanda.

4.8. Echanges culturels

- doter plus substantiellement la ligne budgétaire "échange culturels" afin de permettre
- d'accueillir des délégations et groupes culturels étrangers
- d'envoyer à l'étranger des délégations culturelles rwandaises (expositions, groupes artistiques, écrivains, chercheurs,...)
- créer une structure chargée de la traduction en kinyarwanda d'oeuvres étrangères, y compris d'ouvrages de vulgarisation scientifique.

4.8. Valorisation symbolique du secteur de la culture

- Insérer la culture dans la dénomination du Département ayant la culture dans ses attributions. En effet des observateurs extérieurs suggèrent que si la culture figurait dans la dénomination du Département l'ayant dans ses attributions, cela contribuerait à manifester son importance dans l'opinion publique et à concrétiser la priorité reconnue à ce secteur par les plus hautes instances du pays.

Tant il est clair qu'il faut des cadres compétents dans le domaine culturel pour qu'ils s'occupent de la planification culturelle, de la législation culturelle, de la conservation du patrimoine culturel, de la production des instruments de promotion culturelle, de la création d'institutions à caractère culturel, de l'évaluation des réalisations et de la recherche culturelle.

Nous devons également former à l'art : que ce soit dans le domaine de la peinture et du dessin, de la sculpture, de la musique de la danse et de la chorégraphie, que ce soit dans le domaine du théâtre, afin que la création participe à la culture de notre temps tout en s'enracinant dans le patrimoine culturel ancestral".

3.6. Faiblesse des structures de diffusion culturelle

Les orientations de la politique culturelle insistent sur le fait que la culture doit être popularisée.

Les moyens dont dispose le Département sont tels que les conférences, les expositions, les spectacles et autres manifestations populaires sont surtout organisées à Kigali. Et quand bien même des efforts sont déployés pour toucher les quatre coins du pays -(ce qui a déjà commencé avec les conférences), il reste que le public cible se réduit pratiquement à l'élite résidant dans les villes. C'est dire que la population, surtout rurale, est souvent laissée pour compte lors de l'organisation d'un certain genre de manifestations dont elle devrait plutôt jouir surtout pour son ouverture d'esprit.

Les infrastructures nécessaires à l'épanouissement de la culture font défaut.

3.7. Handicaps au développement des infrastructures et institutions culturelles

3.7.1. Musée National du Rwanda

Au niveau des infrastructures, la contribution belge à la construction du musée ne prévoit pas le volet "musée dynamique" et se limite donc à une conception plutôt statique des fonctions

.../...

2.6.2. Musée National du Rwanda

- achèvement à Butare de la grosse oeuvre du musée statique
- travaux d'aménagement des abords extérieurs en cours

2.6.3. Bibliothèque Nationale

- mise au point du dossier Bibliothèque Nationale suivi d'un octroi depuis 1986 d'un budget d'acquisition d'ouvrages et d'un accord de principe de la loger dans l'ancienne Résidence du Dr. KANDT
- réfection de la petite partie disponible de cette maison, la grande partie étant encore occupée jusqu'en décembre 1989 par le projet "Carte Pédologique du Rwanda".

2.6.4. Académie Rwandaise de Culture

- consultation très élargie des experts sur les missions et le fonctionnement de l'Académie rwandaise de culture
- transmission au CIC en janvier 1988 du projet de loi

3. Difficultés rencontrées

3.1. Perception insuffisante de l'importance et de la véritable dimension de la culture

La volonté politique de donner à la culture rwandaise la place qui lui revient dans le développement a été clairement et maintes fois exprimée. Cependant, l'impression demeure que ce secteur est marginalisé par rapport à l'économie et au social si l'on considère les moyens humains, matériels et financiers qui lui sont alloués. Le public et la plupart des hauts responsables ne sont pas sensibilisés à l'importance et à la véritable dimension de la culture souvent réduite au divertissement ou à des pratiques corporelles reflétant l'assimilation culturelle.

3.2. Insuffisance des moyens alloués au secteur culturel

Bien que sur le plan budgétaire, de nouveaux articles soient apparus au cours de la période sous revue (Journée de la Culture, Bibliothèque, Promotion des Arts, Echanges Culturels, Colloques et Séminaires sur la Culture), ceux-ci restent insuffisamment dotés alors que ce sont eux qui permettraient une action opérationnelle en faveur de la culture.

.../...

1. Les grandes orientations de la politique culturelle du pays

Les grandes orientations de la politique culturelle de notre pays ont été définies

- par le Manifeste du MRND
- par le VIe Congrès Ordinaire du MRND, réuni à Kigali du 26 au 29 juin 1983 lequel a adopté le document de politique culturelle de notre pays ainsi que par les Ve, VIe, Congrès Ordinaire du MRND
- par le Chef de l'Etat, dans plusieurs discours, notamment le discours-programme du 8 janvier 1984, le message du Nouvel An 1985 le message de l'occasion de la première célébration de la Journée Nationale de la Culture Rwandaise le 8/9/1985, l'exposé sur la jeunesse prononcé le 21/5/1986 à Nyakinama (UNR), et le discours du 5/7/1985.

Ces orientations couvrent les six domaines suivants :

1.1. Etude de la culture rwandaise

procéder à la définition de ce qu'est véritablement la culture rwandaise pour qu'elle puisse jouer le rôle qui lui incombe dans le développement du pays (Message du 8/9/1985)

- faire des recherches sur l'histoire et la culture de notre pays (IVe, Ve, VIe Congrès du MRND),
- inventorier et conserver notre patrimoine culturel, y compris les sites et monuments (Ve et VIe Congrès du MRND).

1.2. Dynamisation de la culture rwandaise

- poursuivre la promotion de notre culture (Discours-Programme du 8/1/1984)
- sortir la culture de son état statique et la dynamiser afin d'aider davantage à la mobilisation de notre peuple pour son développement intégral (Discours-Programme du 8/1/1984)
- encourager de façon évidente les créateurs artistiques, littéraires et intellectuels (Message du 8/9/1985)
- accorder à la culture rwandaise une place de choix dans les programmes d'enseignement à tous les niveaux (Discours-Programme du 8/9/1984) IVe, Ve, VIe Congrès du MRND).

.../...